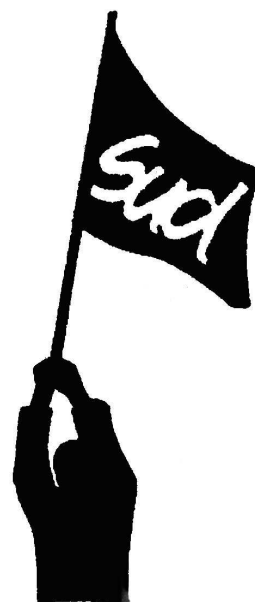


"Liaison Nationale Trains"*Saint-Denis, le 19 février 2016***PROJET DE « DECRET SOCLE »****Des A.S.C.T
restent à quai !**

Le secrétaire d'Etat aux transports a envoyé aux fédérations syndicales son projet de « décret Socle » ■ La fédération SUD-Rail revendique que le RH 077, la réglementation du travail applicable aux cheminots, soit applicable à tous les travailleurs du rail ■ L'article 10 du projet transmis par le secrétariat d'Etat aux transports crée plusieurs catégories d'ASCT ■

**TITRE III : PERSONNEL ROULANT
CHAPITRE UNIQUE : REGIME DE
TRAVAIL DU PERSONNEL
ROULANT****Article 10**

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux salariés lorsqu'ils assurent le service de conduite d'un engin de traction autre que pour :

- Des services de manœuvre, de remonte et de travaux ;
- Des services pour lesquels le matériel roulant utilisé est un matériel léger apte à la circulation sur le réseau ferré national et sur une infrastructure de tramway ;
- Des services de navette de fret de proximité.

Elles s'appliquent également aux salariés lorsqu'ils assurent le service à bord d'un train et lorsque leur présence à bord est rendue nécessaire par le règlement de sécurité de l'exploitation prévu par le décret du 19 octobre 2006 susvisé.

Le champ d'application du titre III du projet de « décret socle » exclut les ASCT qui n'auraient plus de fonctions de sécurité. (ceux en brigades, ceux en LAF, ceux qui accompagnent des trains exploités en EAS comme le regio2N notamment. En résumé, ce sera la majorité des ASCT exerçant en TER et TRANSILIEEN vu les projets de la direction à court terme.

C'est une pièce de plus dans le dispositif de la direction des trains et des escales pour détricoter le métier d'A.S.C.T

Après les modifications apportées à la VO 250 (chapitre 2.2), les mises en place de l'EAS/ANS dans de nombreuses régions, l'assermentation des agents sédentaires, le projet de refonte de la formation des ASCT, le gouvernement et la direction de la SNCF dévoilent un peu plus leurs intentions.

La fédération SUD-Rail portera les revendications des ASCT et plus largement des travailleurs du rail auprès du secrétariat d'Etat aux transports !

La fédération SUD-Rail créera les conditions d'une mobilisation des ASCT si le tandem PEPY/VALLS porte atteinte au statut des ASCT en basculant une bonne partie des ASCT dans la réglementation Sédentaires !